



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les observations, avis et recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (« le Comité ») présente ci-après à l'Assemblée générale, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (« le CCQAB »), ses observations, avis et recommandations concernant le budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (« le Bureau ») au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 2, alinéas c) et d), du mandat du Comité (résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Comité est chargé d'examiner le plan de travail du Bureau au regard de celui des autres organes de contrôle et de conseiller l'Assemblée générale à ce sujet, ainsi que d'examiner le projet de budget du Bureau au regard de son plan de travail et de faire des recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il a examiné la procédure de planification des travaux du Bureau et le projet de budget de celui-ci au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 à ses trente-sixième et trente-septième sessions, tenues du 28 au 30 novembre 2016 et du 15 au 17 février 2017, respectivement.

3. Le Comité a établi le présent rapport après avoir pris connaissance de celui du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95-S/2015/446), qui a éclairé la formulation de ses observations et recommandations concernant en particulier les ressources nécessaires pour les fonctions d'évaluation et d'investigation du BSCI.

4. Le Comité sait gré au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au BSCI des efforts qu'ils ont faits pour lui communiquer les documents nécessaires aux fins de son examen. Le BSCI lui a également fourni un complément d'information pour répondre à diverses questions qu'il avait posées.

II. Considérations générales

5. Les ressources financières proposées pour le BSCI au titre de la période 2017/18, par rapport à la période 2016/17, s'établissent comme suit.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé 2016/17	Montant proposé 2017/18	Variation	
			Montant	Pourcentage
Division de l'audit interne	18 943,1	16 930,5	-2 012,6	-10,6
Division de l'inspection et de l'évaluation	1 131,5	1 752,7	621,2	54,9
Division des investigations	10 238,3	9 983,6	-254,7	-2,5
Service administratif	776,0	789,4	13,4	1,7
Total	31 088,9	29 456,2	-1 632,7	-5,3

Note : Chiffres communiqués par la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

6. En chiffres bruts, le projet de budget du BSCI au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 s'établit à 29 456 200 dollars, ce qui représente une réduction de 1 632 700 dollars, soit 5,3 %, par rapport au budget d'un montant brut de 31 088 900 dollars approuvé pour la période précédente. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que cette réduction correspondait essentiellement à celle des dépenses de postes et des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), laquelle est attribuée à : a) la suppression de postes alloués à des missions en voie de fermeture ou réduisant leurs effectifs; b) la baisse des traitements dans les bureaux extérieurs en raison de l'entrée en vigueur du nouvel ensemble des prestations défini par la Commission de la fonction publique internationale; c) les taux de vacance de postes plus élevés appliqués à l'ensemble des éléments du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

7. Le Comité comprend que, pour ce qui est du classement des postes et des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, l'examen du projet de budget du BSCI relève davantage de la compétence du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Son examen, ses observations et ses avis seront donc axés sur les questions entrant dans le champ de sa propre compétence, qui ont trait à l'établissement du plan de travail et du budget du Bureau. Conformément à son mandat, il soumettra le présent rapport à l'Assemblée générale par l'entremise du CCQAB. Des dispositions seront prises pour organiser avec ce dernier un échange de vues sur la teneur du rapport.

III. Observations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

A. Division de l'audit interne

8. Dans les rapports qu'il a publiés depuis sa création, le Comité a fait un certain nombre de recommandations concernant les activités du BSCI en général et la procédure d'établissement du plan de travail et du budget de la Division de l'audit interne en particulier. Il constate que le Bureau s'est efforcé de mettre en œuvre la plupart de ces recommandations. Il constate également que la Division continue de prendre en considération le risque résiduel pour établir son plan de travail. Bien que sa part du budget global du BSCI au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ait diminué, passant de 61 % l'année dernière à 58 %, la Division de l'audit interne reste la plus importante des trois divisions du Bureau.

Plan de travail axé sur le risque

9. Au paragraphe 26 de son rapport A/64/652, le Comité avait recommandé à la Division de l'audit interne d'adopter des plans d'audit plus solides axés sur le risque résiduel. Il a été informé que, pour élaborer le plan de travail de la période 2017/18, la Division avait employé la même méthode fondée sur le risque que celle qu'elle utilisait depuis 2013, validé l'univers d'audit de l'année précédente et actualisé les évaluations des risques pour tous les départements, programmes, missions, fonctions, structures, processus et initiatives. Le BSCI a indiqué que l'univers d'audit en fonction du risque des activités soumises à une vérification avait été défini en tenant compte des éléments suivants : l'incidence et la probabilité des

risques et les dispositifs de contrôle mis en place pour maîtriser ces derniers; les activités de contrôle antérieures; les résultats des interactions et consultations en cours avec diverses divisions, l'administration, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection.

10. Au paragraphe 11 de son rapport A/70/759, le Comité avait recommandé de faire apparaître de façon explicite que la stratégie de gestion des risques appliquée par l'Organisation étayait le plan de travail de la Division de l'audit interne. Ainsi, en ce qui concerne la demande de ressources à l'examen, le Comité a appris que la Division avait amélioré la procédure d'établissement du plan de travail en fonction des risques et mieux mis en évidence le lien entre l'inventaire des risques propres à la Division et celui des risques institutionnels recensés à l'échelle du Secrétariat. Il a été informé que les questions afférentes à l'efficacité et à l'efficience, à la fraude et aux irrégularités de gestion, ainsi que les possibilités de collaboration avec d'autres divisions du Bureau avaient en outre fait l'objet d'une attention accrue.

11. À cet égard, le Bureau a indiqué (voir tableau 2) que la Division prévoyait de réaliser 86 missions d'audit relatives aux opérations de maintien de la paix pendant l'exercice 2017/18. Ce nombre représente une baisse de 11 % par rapport à la période précédente, la logistique étant le domaine dans lequel cette baisse est la plus forte (21 missions de moins). Selon le BSCI, la gestion des programmes et des projets continue de faire l'objet du plus grand nombre d'audits.

Tableau 2
Évolution du nombre et de la répartition des missions d'audit de la Division de l'audit interne

Domaines couverts par les audits	Année							Variation entre 2016 et 2017
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Nombre de missions d'audit
Logistique	13	16	19	28	16	29	8	-21
Gestion des programmes et projets	12	17	13	16	19	26	22	-4
Gestion des biens et installations	7	5	15	9	20	17	10	-7
Sûreté et sécurité	14	4	7	6	3	5	9	4
Gestion des ressources humaines	10	4	8	17	18	9	11	2
Gestion financière	5	6	10	12	4	4	8	4
Gouvernance et stratégie	8	10	1	0	0	0	10	10
Informatique	3	3	3	10	4	3	3	0
Achats	1	6	9	2	10	4	5	1
Total (missions d'audit)	73	71	85	100	94	97	86	-11

12. Au paragraphe 3 de la section II de sa résolution 71/7, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle le Bureau devrait faire apparaître de façon explicite que la stratégie de gestion des risques appliquée par

L'Organisation étaye le plan de travail de la Division de l'audit interne. S'étant enquis de la suite donnée à ladite recommandation, le Comité a été informé que 40 des 86 missions d'audit avaient porté sur au moins un des six risques critiques recensés à l'échelle de l'Organisation. Selon le BSCI, la gestion des ressources humaines et la responsabilité, ainsi que la planification stratégique et l'allocation budgétaire, comptent pour 65 % des missions. Le Bureau a indiqué qu'il continuerait de consulter l'administration, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection durant la période et de suivre les risques définis par les missions, et qu'il réviserait éventuellement le plan de travail en fonction des risques et des priorités qui pourraient apparaître.

Audits thématiques et audits individuels

13. Au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/65/329, le Comité avait fait observer que le Bureau pourrait rehausser la valeur de son travail de contrôle en effectuant un plus grand nombre d'audits de questions transversales et systémiques, c'est-à-dire d'audits thématiques. Il a donc recommandé au Bureau d'insister davantage, lorsqu'il préparait ses plans de travail, sur les audits de questions transversales pour définir les principaux problèmes systémiques que l'administration devait s'attacher à résoudre en priorité.

14. Pour 2017/18, le BSCI a indiqué que 20 des 86 missions d'audit auraient un caractère thématique. Il a défini trois domaines à haut risque sur lesquels il prévoyait de se concentrer, à savoir la gestion financière, la gestion des programmes et des projets, et la gouvernance et la stratégie.

15. Le Comité félicite le BSCI de s'être attaché à montrer en quoi la stratégie de gestion des risques de l'Organisation étaye le plan de travail de la Division de l'Audit interne et de poursuivre la réalisation des audits thématiques. Il continuera à suivre ces initiatives.

Analyse des déficits de capacités

16. Au paragraphe 17 de son rapport A/66/737, le Comité avait recommandé au BSCI, alors que celui-ci continuait d'adopter une démarche de plus en plus résolument axée sur le risque pour établir son plan de travail, d'effectuer des analyses de ses déficits de capacités. Le Bureau l'a informé qu'il ne demandait pas de ressources supplémentaires pour la Division de l'audit interne et que tout déficit de capacités serait minime et réglé de trois façons : a) en associant les auditeurs résidents principaux au processus d'audit davantage qu'initialement prévu au budget pour les audits et les domaines d'activité complexes; b) en confiant à des assistants administratifs des tâches de complexité croissante; c) en examinant les possibilités de faire des économies dans les travaux d'audit, par exemple à la phase de l'établissement des rapports, et de réaffecter les ressources pour couvrir les éventuels déficits de capacités.

17. Ayant examiné le plan de travail de la Division de l'audit interne et pris en considération les recommandations antérieures du BSCI et les précisions qu'il a apportées, le Comité approuve les ressources demandées.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

Application du plan de travail

18. Au paragraphe 24 de son rapport A/67/772, le Comité avait recommandé à la Division de l'inspection et de l'évaluation, pour que celle-ci donne aux décideurs l'assurance de son utilité, de faire en sorte notamment que ses rapports soient parachevés dans les délais prescrits. Au cours de ses délibérations, il a été informé que l'évaluation de deux des trois éléments qui devaient être examinés durant l'exercice 2014/15 n'avait été menée à bien qu'au cours de l'exercice 2016/17. En outre, sur les quatre missions d'audit qui ont débuté au cours de l'exercice 2015/16, une seule a été achevée dans les délais prévus. Les trois autres devraient être achevées en février 2017. Le BSCI continue d'attribuer les retards au manque de personnel. **Le Comité continue de s'inquiéter des répercussions que les retards pris dans la conduite des missions d'évaluation pourraient avoir sur les plans de travail ultérieurs.**

Plan de travail axé sur le risque et prévisions budgétaires

19. En ce qui concerne l'estimation des risques, le Comité a été informé que le plan de travail pour 2017/18 était fondé principalement sur quatre éléments, à savoir : l'examen d'un ensemble de documents clefs, dont le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix; les résultats de l'estimation des risques précédente (2015); les six risques critiques visés par le dispositif de gestion des risques institutionnels défini en 2014 pour l'ensemble du Secrétariat; les domaines à haut risque déterminés par le BSCI pour 2017.

20. La Division de l'inspection et de l'évaluation a également informé le Comité que, lors de l'estimation des risques, elle avait examiné leur probabilité, leurs incidences et leur évaluabilité afin d'établir une liste des missions d'évaluation qu'elle pourrait mener. Il est ressorti de cet examen que 52 sujets pourraient être évalués au cours des trois prochaines années, à compter de l'exercice 2017/18. Sur cet ensemble, 23 questions ont été considérées comme présentant un risque élevé, 18 un risque moyen et 11 un risque faible.

21. Au paragraphe 19 de son rapport (A/70/759), le Comité s'était dit préoccupé par l'absence de lien avéré entre les six risques critiques recensés à l'échelle de l'Organisation et l'estimation des risques menée par le BSCI. Pour la période considérée, le Bureau l'a informé que les 52 sujets dégagés ont été classés par ordre de priorité au regard des six risques critiques applicables à l'ensemble du Secrétariat et du cycle d'évaluation : les sujets présentant un risque élevé seront traités ensemble dans le cadre du cycle d'évaluation sur trois ans, ceux présentant un risque moyen dans le cadre du cycle de cinq ans et ceux présentant un risque faible dans celui du cycle de huit ans. **Le Comité félicite la Division de l'inspection et de l'évaluation de s'être attachée à montrer de façon explicite dans quelle mesure ses plans de travail sont étayés par la stratégie de gestion des risques appliquée par l'Organisation.**

Analyse du déficit de capacités et prévisions budgétaires

22. Le Comité a été informé que, selon l'évaluation effectuée, la Division devrait mener cette année 8 évaluations concernant des sujets à haut risque, 4 concernant des sujets à risque moyen et 1 concernant un sujet à risque faible, soit 13 en tout,

plus un examen triennal. La Division de l'inspection et de l'évaluation l'a informé que, compte tenu des effectifs actuels, consistant en un chef de service et trois spécialistes de l'évaluation, il manquerait 11 spécialistes de l'évaluation. Le Comité a en outre appris que seuls 3 des 11 postes supplémentaires pourraient être dégagés au moyen de transferts, étant donné les restrictions budgétaires actuelles. Le Bureau l'a informé que trois postes supplémentaires permettraient à la Division de livrer cinq rapports.

23. Selon le Bureau, les cinq missions d'évaluation prévues pour 2017/18 couvriraient :

- a) La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (risque élevé);
- b) L'élaboration des politiques et de la doctrine de maintien de la paix (risque élevé);
- c) L'appui fourni par l'ONU aux États Membres pour la formation des contingents chargés du maintien de la paix (risque élevé);
- d) L'appui à la gestion, à l'administration et aux opérations apporté aux missions de maintien de la paix (risque élevé);
- e) L'examen triennal de l'application des recommandations issues de l'évaluation de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (risque moyen).

24. Comme le Comité l'a signalé dans ses rapports précédents, il existe une grande disparité entre les effectifs alloués à l'évaluation des programmes financés au moyen du budget ordinaire et ceux alloués à l'évaluation des opérations de maintien de la paix. Compte tenu de l'utilité que présente la fonction d'évaluation et d'inspection pour le régime de contrôle de l'Organisation, le Comité estime qu'en renforçant ses capacités d'évaluation, le Bureau des services de contrôle interne prend des mesures dans la bonne direction. En dépit des contraintes budgétaires auxquelles l'Organisation doit faire face, le Comité approuve les ressources demandées.

C. Division des investigations

25. Lorsqu'il a examiné le budget de la Division des investigations au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Comité avait conscience des problèmes que celle-ci connaissait, en particulier en ce qui concerne son fonctionnement, les relations de travail internes et son efficacité.

26. Au paragraphe 8 de son rapport A/70/86, le Comité avait demandé au BSCI, d'une part, d'élaborer une stratégie permettant de régler les problèmes persistants de vacance de postes et, d'autre part, de s'efforcer davantage de réduire le nombre moyen de mois nécessaires pour mener à bien une mission d'investigation.

27. Au cours de son examen, le Comité a été informé que la Division des investigations s'employait à régler ces problèmes et que, durant les 12 mois suivants, elle s'occuperait en priorité du recrutement (pour remédier au taux élevé – 25 % – de vacance des postes), du renforcement des capacités d'investigation concernant les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de la formation et des investigations concernant les cas de fraude et de corruption.

Exécution du plan de travail

28. Pour son examen de l'exécution du plan de travail de la Division des investigations, le Comité s'est concentré sur l'application de ses recommandations antérieures. En particulier, il avait dit craindre que les taux importants de vacance des postes à la section de la Division chargée des opérations de maintien de la paix nuisent à la capacité du BSCI de remplir son mandat. Il s'était également inquiété des retards avec lesquels les missions d'investigation étaient menées à bien.

29. S'agissant des vacances de postes, le Comité a été informé que le BSCI continuait d'avoir du mal à attirer et à maintenir à son service des agents particulièrement qualifiés, talentueux et professionnels. À cet égard, il a appris que, durant les 12 mois précédents, le taux moyen de vacance des postes au sein de la Division s'était maintenu à 23 %, taux qui était tombé en dessous de 2 % en janvier 2016 avant de remonter régulièrement. Rappelant ses précédentes sessions, lors desquelles le Comité avait été informé qu'elle parvenait avec plus d'efficacité à attirer des candidats de haut niveau (aboutissant notamment à une meilleure représentation des hommes et des femmes et à une plus grande diversité géographique), la Division a indiqué qu'elle continuerait à réfléchir à des stratégies permettant d'intéresser des investigateurs expérimentés.

30. Le BSCI a souligné qu'en raison de l'attention accrue portée à la fraude et à la corruption, la Division des investigations devrait changer d'axe de recrutement et rechercher non plus les compétences traditionnelles en matière d'enquête mais des compétences dans les domaines de la juricomptabilité, de la criminalistique numérique ou des enquêtes financières, par exemple.

31. Le Comité consultatif se félicite des dispositions prises et attend des résultats réels et concrets en ce qui concerne la baisse des taux de vacance des postes et la réduction des disparités qui existent au sein de la Division, en particulier sur le terrain, dans la représentation géographique et dans celle des hommes et des femmes.

32. S'agissant des retards pris dans le traitement des dossiers d'investigation, la Division a informé le Comité des progrès qui continuaient d'être enregistrés pour ce qui était de réduire le nombre des activités devant être reconduites. Le Comité a été informé que la Division était principalement parvenue à diminuer le temps moyen nécessaire pour mener à bien les investigations, qui avait été ramené de 23 mois en 2011 à 11,8 mois en 2016. Selon le BSCI, la baisse de ce temps moyen s'est accompagnée d'une diminution de l'ancienneté moyenne des dossiers, passée de 17 mois en 2012 à 8,1 mois en 2016. Le Bureau estime donc être bien engagé dans la voie de la réalisation de l'objectif fixé, à savoir mener à bien les investigations dans un délai de six mois. **Le Comité se félicite de cette évolution et encourage le BSCI à persévérer sur cette voie afin de pouvoir atteindre l'objectif de six mois à l'échéance de la fin de la présente année.**

Plan de travail et ressources nécessaires

33. Le Comité a été informé que la demande de la Division des investigations était en cohérence avec sa stratégie actuelle sur le plan de la gestion des effectifs, de la formation et du renforcement des capacités d'investigation. En ce qui concerne la dotation en ressources, il a appris qu'à l'heure actuelle, les ressources de la Division étaient financées à hauteur de 6 % au moyen du compte d'appui aux opérations de

maintien de la paix et seulement à hauteur de 33 % au moyen du budget ordinaire, d'où l'attention accrue portée au budget du compte d'appui. Le BSCI a fait observer que l'examen des besoins en ressources de chaque opération avait fait apparaître des incohérences, ce qui rendait plus nécessaire encore le réexamen de la stratégie globale de la Division en la matière.

34. Le BSCI a également relevé que les résultats de cet examen avaient conduit la Division des investigations à proposer le renforcement des capacités à New York, ce qu'indique la demande de huit nouveaux postes à New York (au moyen de créations, de transferts et de réaffectations de postes). La Division serait ainsi à même de mieux gérer le retrait prévu de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de faire face à l'augmentation prévue des affaires à traiter et de donner à davantage d'investigateurs la possibilité de traiter les affaires de fraude et de corruption.

35. Le Comité a une nouvelle fois demandé ce qui justifiait que le BSCI sollicite des ressources supplémentaires pour la Division des investigations compte tenu des taux constamment élevés de vacance des postes. Il lui a été répondu que plusieurs éléments avaient poussé le Bureau à faire cette proposition, notamment : le fait qu'il serait plus facile d'attirer et de retenir des agents à New York; le nombre des postes financés par le compte d'appui à New York; la nécessité d'appuyer le retrait de la MINUSTAH; la charge de travail élevée à New York; la nécessité de faire face aux affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles; la nécessité d'un recentrage relativement à la fraude et à la corruption.

36. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a demandé des éclaircissements à la Contrôleuse, qui a expliqué le contexte dans lequel le budget du BSCI avait été examiné. Elle a précisé que, pour la mise au point du budget du BSCI, elle avait pris en considération les éléments suivants : la possibilité de moduler les ressources (dans la mesure où certaines missions étaient en voie de fermeture ou de retrait); les taux de vacance de postes; l'attention particulière qu'il convenait de continuer d'accorder aux opérations sur le terrain, conformément au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

37. À cet égard, la Contrôleuse s'est prononcée contre l'augmentation des effectifs de la Division des investigations à New York. Elle a dit privilégier les opérations sur le terrain, soit, concrètement, le transfert de quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au sein de la Division des investigations et la réaffectation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de la Division de l'audit interne.

38. Le Comité félicite le BSCI d'avoir élaboré une stratégie destinée à surmonter les difficultés que connaît la Division des investigations. Il est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier en ce qui concerne les taux de vacance de postes. Par ailleurs, pour ce qui est de l'augmentation des effectifs à New York, il estime que le BSCI n'a pas encore fourni de justifications suffisantes, étant donné en particulier qu'une réduction des effectifs est en cours à la MINUSTAH. En conséquence, il souscrit à la recommandation de la Contrôleuse consistant à transférer cinq postes aux missions, y compris la réaffectation d'un poste de la Division de l'audit interne à la Division des investigations.

IV. Conclusion

39. Les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit présentent respectueusement le présent rapport contenant ses observations et recommandations à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale.

La Présidente du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit

(Signé) Maria Gracia M. **Pulido Tan**

Le Vice-Président du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit

(Signé) J. Christopher **Mihm**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit

(Signé) Patricia X. **Arriagada Villouta**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit

(Signé) Natalia A. **Bocharova**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit

(Signé) Richard Quartei **Quartey**
